

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 129 - OCTOBRE 2023
ISSN 1168.7908 - Le numéro 5 € - Abonnement 15 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Jean-Louis Amblard - Dépôt légal : troisième trimestre 2023



Association pour la Sauvegarde des
Côtes de Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriels

ascot@cotes-de-clermont.fr

ascot@gergovie.fr

Sites Internet

<http://www.cotes-de-clermont.fr>

<http://www.gergovie.fr>

Facebook

<https://www.facebook.com/ASCOT63>

Appel à souscription pour une cabane

L'ASCOT a décidé de lancer une souscription pour la reconstruction d'une cabane en pierre sèche du plateau des Côtes de Clermont (située sur la commune de Blanzat), projet dont nous vous informions dans la Chronique précédente (N° 128 p. 13).

Partant du constat que toutes les cabanes du site des Côtes étaient totalement ou partiellement effondrées, ce vieil objectif de l'ASCOT n'avait encore pu voir le jour, notamment en raison des nombreux dossiers qu'a toujours eu à suivre notre association.

Il convenait surtout de trouver la bonne personne pour exécuter les travaux et c'est ainsi que Manuel DUVEAU, un des meilleurs murailleurs (ou murailhers) de la région, que nous avons déjà rencontré il y a quelques années, a accepté de prendre en charge ce chantier (cf. <https://www.youtube.com/watch?v=j7GRfLB8Uc8>).

Si notre association semble a priori avoir les fonds suffisants pour financer la reconstruction de cette cabane (dont le coût final devrait être compris entre 8000 et 9000 €), une souscription nous est toutefois indispensable. L'ASCOT ne compte en effet pas financer l'intégralité des travaux à partir de ses économies, car elle a bien d'autres objectifs à court ou moyen terme (étude archéologique des Côtes à partir du Lidar, rénovation des sites Internet, publications, etc.) et a également dû mettre de l'argent de côté en prévision d'éventuelles suites à son recours contre le permis de construire de la centrale photovoltaïque de Nohanent.

L'ASCOT vient aussi d'acquérir de nouvelles parcelles sur les Côtes, poursuivant ainsi la politique volontariste mise en place par son ancien président Yves ANGLARET. C'est en effet l'acquisition de terrains par l'ASCOT qui a rendu possible ses projets de valorisation du site, à savoir l'érection de la stèle Paul EYCHART (2006), l'installation de la table paysagère (2007), la restauration des vestiges du *fanum* (2014-2015) et qui va donc permettre la reconstruction d'une cabane en pierre sèche (voir présentation des cabanes des Côtes pages 2 et 3).

Pour mémoire, la souscription pour le *fanum* nous avait permis de réunir environ 3000 € : nous espérons que vous serez aussi généreux qu'à cette occasion !

Si vous souhaitez donc soutenir financièrement le dernier projet de l'ASCOT, vous trouverez les modalités en dernière page. Et nous en profitons pour remercier nos adhérents qui, par leur cotisation régulière, nous ont permis de mener à bien nos différents et importants projets de valorisation sur « notre » site.

Cabane du plateau
des Côtes de
Clermont au début
des années 30
(M. Busset, 1933)



SOMMAIRE

Appel à souscription... 1

Note sur les cabanes
des Côtes..... 2 à 3

Modalités de
souscription..... 4

Soutien/Adhésion..... 4

Document joint : bulletin
de souscription

Note sur les cabanes des Côtes

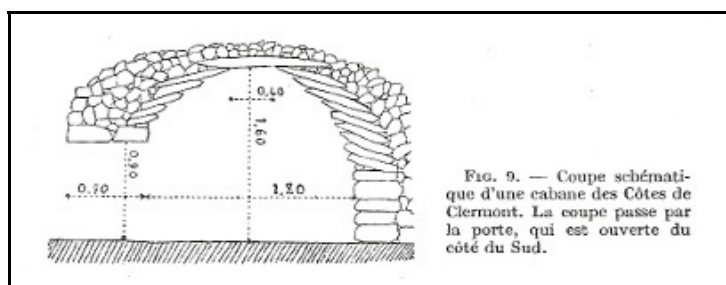
Le site des Côtes possède un important patrimoine d'ouvrages en pierre sèche. Au niveau local, seules la Montagne de la Serre et les Côtes de Mirabel-Champ Griaud (plateau de Châteaugay) peuvent, de ce point de vue, lui être comparés. Ses différents types de cabanes et de murs (murs de clôture, de soutènement et de crête) ont été consciencieusement étudiés par Paul Eychart dans les années 50. Maurice Busset en avait abondamment parlé vingt ans plus tôt, non sans exagération, puisqu'il estimait par exemple le nombre de cabanes à au moins plusieurs centaines ! Pour Paul Eychart, en revanche, ce nombre n'aurait pas dépassé les soixante pour le plateau des Côtes, ce qui est déjà fort appréciable.

Description des cabanes

Les « *tsabana* » ou cabanes des Côtes étaient de forme circulaire, leur couverture formant un dôme. Elles pouvaient être incluses dans des murs ou bâties isolément.

Celle que nous proposons de reconstruire était isolée. Toutes les cabanes de ce type étaient constituées de deux parties principales : le mur et la couverture. Les murs étaient généralement épais (de un à plus de deux mètres), leurs parements internes et externes étant constitués de gros blocs en basalte, leur remplissage de pierraille. La couverture, construite selon la technique de la voûte à encorbellement, nécessitait des pierres en forme de dalle. Quant à leur entrée, elle n'était pas fermée par une porte. Faisant office de linteau, un gros bloc de pierre, lui aussi en forme de dalle, couvrait l'entrée dont l'ouverture ne dépassait pas un mètre de haut.

Dans leur immense majorité, il s'agissait de cabanes de dimensions modestes. Leur diamètre intérieur était en effet compris entre 1,40 m et 2,60 m, et, sauf exception, leur hauteur interne ne permettait pas à un homme de s'y tenir debout.



Illustrations (de haut en bas, de gauche à droite) :

- Vestiges d'une importante cabane (secteur des murailles) : seuls les premiers rangs du mur sont conservés (P. Gras, 2013).
- Vestiges d'une petite cabane (puy de Charbonnier) : les assises de la voûte sont encore en place (P. Gras, 2013).
- Vue du dessus des vestiges de la 1^{ère} cabane (Y. Bauthier, 2010).
- Coupe schématique d'une cabane des Côtes (P.-F. Fournier, 1933).

Datation et utilisation des cabanes

Pour la France en général, les travaux d'historiens et de chercheurs spécialisés dans le patrimoine rural et agricole moderne, notamment ceux du CERAV (Centre d'Études et de Recherches sur l'Architecture Vernaculaire), ont permis de montrer que la construction des cabanes et des murs attenants en pierre sèche ont principalement eu lieu aux XVIII^e et XIX^e siècles, et non antérieurement.

Si aucune recherche précise dans les archives n'a pour le moment été faite sur les ouvrages en pierre sèche des Côtes, les études de l'association ARKOSE pour la Montagne de la Serre, comportant des cabanes similaires à celles des Côtes, ont montré que les utilisateurs des cabanes de la Serre étaient tout naturellement des paysans – « laboureurs », bergers et vigneron – ces dernières leur permettant de s'y réfugier en cas de mauvais temps, de mettre temporairement à l'abri leurs outils et affaires personnelles.

Les bâtisseurs de ces cabanes pouvaient être les paysans eux-mêmes ou bien des artisans spécialisés. Elles étaient souvent construites à l'occasion du défrichement de futures terres agricoles.

Aujourd'hui, sur le site des Côtes, plus aucune cabane n'est encore intacte ou entière. La plupart se sont totalement effondrées, certaines ayant cependant conservé leurs premières assises de pierres, voire plus rarement le départ de la voûte. Ce qui n'a rien d'étonnant pour ces constructions modestes ne possédant pas de réelles fondations.

La mieux conservée a été nommée « cabane percée » par Yves BAUTHIER, Jean BERTHIER et l'ASCOT, seul le haut de sa couverture s'étant en effet effondré. Se situant près de la route conduisant à la tour hertzienne côté Clermont-Ferrand, elle est incluse dans un ancien mur se présentant aujourd'hui sous la forme d'un énorme amas de pierres. Il y a une bonne dizaine d'années, Yves BAUTHIER avait effectué un relevé précis de cette cabane, ainsi que de plusieurs autres, constatant à cette occasion que certaines d'entre elles avaient subi des modifications lors de manœuvres du 92^e RI, les militaires ayant ainsi participé à l'accélération de l'affaissement des cabanes (notamment dans les années 50 et 60).

La cabane choisie par l'ASCOT sur un de ses terrains sera quant à elle entièrement à reconstruire, ses murs étant totalement effondrés. Cette situation présente l'avantage de pouvoir suivre les différentes étapes d'un chantier de construction d'une cabane en pierre sèche : préparation du terrain, sélection des pierres, tri et disposition des pierres selon leur ordre futur d'utilisation, construction du mur puis de la voûte.

Pour en savoir plus : <http://www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-pierres.html>.

Philippe GRAS



MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Si vous désirez faire un don pour la reconstruction de la cabane, deux solutions s'offrent à vous :

1. **Établir un chèque bancaire à l'ordre de « ASCOT »** et l'envoyer au « 81 rue de Beaupeyras 63100 Clermont-Ferrand », accompagné du bulletin de souscription joint à la Chronique.
(si, toutefois, vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer le bulletin, vous pouvez nous envoyer uniquement le chèque avec la mention manuscrite « *Souscription cabane ASCOT* » au dos du chèque).
2. **Faire un virement sur le compte bancaire de l'ASCOT** (voir RIB ci-dessous), en précisant bien « *Souscription cabane ASCOT* » dans les références.
(vous pouvez éventuellement nous envoyer le bulletin de souscription séparément par courrier ou courriel en précisant bien le mode de paiement, mais ce n'est pas obligatoire).

Vous recevrez en retour un reçu fiscal.

CENTRE FRANCE 1, avenue de la Libération 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9		BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES EN € n° 1614523 ou RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN	
Nom et adresse du bénéficiaire ASSOC. ASCOT 81 RUE DE BEAUPEYRAS 63100 CLERMONT FERRAND		Crédit sous réserve de vérification détaillée et de bonne fin	Date de remise : <input type="text"/> Nombre de chèques : <input type="text"/>
International Banking Account Number (IBAN) FR76 1680 6007 0966 0735 7192 952 Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP868		Signature <input type="text"/>	
Code banque <input type="text"/> Code guichet <input type="text"/> Numéro de compte <input type="text"/> Clé RIB <input type="text"/>		TOTAL REMISE <input type="text"/> à compléter dans tous les cas ▾	
1 6 8 0 6 0 0 7 0 9 6 6 0 7 3 5 7 1 9 2 9 5 2			
⑈1614523 ⑈555555000868⑈ 066073571929⑈			

« La Chronique de L'Oppidum » N° 129 – Octobre 2023

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication : Jean-Louis Amblard.

Anciens directeurs de publication : V. Quintin (1991-2002) – Y. Anglaret (2002-2014) – Ph. Gras (2014-2022).

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Appel à souscription pour une cabane (Philippe Gras, CA de l'ASCOT) / Note sur les cabanes des Côtes (Philippe Gras) / Modalités de souscription (Philippe Gras, CA de l'ASCOT).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

Nom / Prénom :

Adresse :

Courriel :

O Adhésion à l'ASCOT : envoyer un chèque bancaire à l'ordre de ASCOT (préciser **Renouvellement** ou **Nouvelle adhésion**). Carte d'adhérent et reçu fiscal adressés en retour. Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum ».

Adhésion annuelle : 20 €

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Abonnement simple à « La Chronique de l'Oppidum » : envoyer un chèque bancaire de **15 €** (préciser **Abonnement bulletin**).